



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 60201

Texte de la question

M. Léon Vachet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les remises d'ordre qui sont accordées aux élèves demi-pensionnaires de l'enseignement secondaire. En effet, lorsque plusieurs frères et soeurs sont scolarisés dans l'enseignement secondaire, des remises d'ordre sont accordées aux parents pour diminuer le coût de la demi-pension, en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Or, ce calcul ne prend en compte que les enfants scolarisés dans l'enseignement public. Il lui demande s'il ne serait pas juste et équitable de prendre en compte aussi les enfants scolarisés dans l'enseignement privé.

Texte de la réponse

Par application des dispositions du décret n° 63-629 du 26 juin 1963 relatif au régime de remise de principe d'internat dans les établissements d'enseignement public, seules les familles ayant au moins trois enfants internes ou demi-pensionnaires dans un établissement d'enseignement public peuvent obtenir une réduction du tarif applicable à la part des rétributions scolaires se rapportant à l'internat et à la demi-pension. Mais, afin de remédier aux difficultés financières rencontrées par les familles qui scolarisent leurs enfants dans des établissements privés sous contrat, un fonds social pour les cantines a été institué en 1997 dans les établissements du second degré privés, à l'instar de ce qui a été fait dans les établissements publics. Cette aide doit permettre à ces familles de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de restauration.

Données clés

Auteur : [M. Léon Vachet](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (15^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60201

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2342

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4263